

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 Mai 2021

En l'an deux mil vingt et un, le conseil municipal s'est réuni le dix-huit mai à 20h00 sur une convocation du dix Mai 2021.

Présents : Marion ROBIN, Marion FILLEUL, Emilie CORS, François BERTRAND, Thomas ROGER, Bernard BARRAUD, Emilie PORTAIS, Magali VINCENT, Christophe COETTO, Vincent RENAUDIN

Absents : SONIA MICHAUD a donné pouvoir à Bernard BARRAUD, Philippe NEAU a donné pouvoir à Marion ROBIN, Stéven JARDIN a donné pouvoir à Edwige MADEUX-DUBOIS.

Secrétaire de séance : Edwige MADEUX

Ordre du jour

Le conseil municipal accueille Mme CHASSAGNOUX qui interviendra sur l'avis d'enquête publique « projet éolien à Andilly » ainsi que sur la modification des statuts CDCAA « Mobilité ».

L'ordre du jour est modifié pour permettre de traiter ces deux sujets en premier afin de ne pas retenir Mme CHASSAGNOUX pendant tout le conseil.

Il est demandé d'ajouter deux points à l'ordre du jour : droit de préemption concernant la vente de la maison de Mme GRANDON (basse rue) et une décision modificative permettant la régularisation de l'imputation concernant les indemnités de résiliation du contrat photocopieur auprès de XEROX.

1 / Avis d'enquête publique « projet Eolien à Andilly » :

Mme CHASSAGNOUX précise que ce projet est inscrit dans la trajectoire « TEPOS » et répond aux critères environnementaux.

En 2018 la production d'énergie renouvelable était de 140 GWh sur le territoire. L'objectif pour 2050 est de 430 GWh.

Plusieurs sources d'énergies renouvelables sont souhaitées : biogaz, photovoltaïque, éolien et autres énergies (biomasse).

Il y avait un projet d'usine de méthanisation sur St Jean de Liversay qui a été abandonné en début d'année.

Objectifs par énergie : 35 % environ pour l'éolien, 22% pour le biogaz, 24 % biomasse, 19% pour le solaire.

Pour l'éolien, la CDC s'appuie sur une stratégie menée avec le Parc Naturel Régional depuis 2018.

Le projet d'Andilly prévoit l'implantation de 3 éoliennes ayant une hauteur de mat de 135 m et une hauteur totale de 200 m en bout de pale.

Puissance 18 Mega watt et une production électrique de 42Gwh/an.

Le projet est porté par des structures représentatives des citoyens :

- A nous l'Energie

- Commune d'Andilly
- CDC Aunis Atlantique
- Fond investissement pour les EnR de la région

Et par le développeur VALOREM

Une enquête publique s'est tenue du 29/03 au 29/04 et a récolté l'avis d'environ 400 habitants.

Le conseil municipal est sollicité afin de donner l'avis de la commune sur cette demande d'autorisation environnementale présentée par la société PARC EOLIEN ANDILLY LES MARAIS en vue de créer et d'exploiter le parc éolien.

La date de fin de l'enquête est dépassée, et normalement nous avons 15 jours maximum après la fin de l'enquête pour émettre un avis.

Carole CHASSAGNOUX indique cependant qu'il est malgré tout intéressant pour les acteurs du projet de connaître les avis des communes avoisinantes.

Une enquête va également commencer sur Saint Sauveur d'Aunis. La CDC donnera un avis négatif puisque le projet ne correspond à aucun de ces critères.

D'autres projets sont en cours, Benon, Angliers- Longèves, Saint Jean De Liversay, Saint Georges du Bois

Mme ROBIN procède au vote

VOTE : 11 voix POUR et 4 ABSTENTIONS

2 / Modification des statuts CDCAA « Mobilité » :

Carole CHASSAGNOUX nous fait part du choix fait par les instances de la CDC le 31/03/2021 de prendre la compétence « Mobilité ». Un travail a été réalisé avec le cabinet d'études ITER. De ce fait une modification des statuts de la CDC est nécessaire.

La CDC n'a pas l'obligation d'exercer toutes les compétences (Transport public, Développement des mobilités alternatives). La Région reste maître d'oeuvre pour les compétences non utilisées. L'intervention de la CDC sera possible uniquement dans le périmètre de l'E.P.C.I.. Pour les trajets hors E.P.C.I., la Région reste organisatrice.

En prenant la compétence, la CDC sera décisionnaire.

Si une ligne régulière intra E.P.C.I. se mettait en place, la CDC pourrait bénéficier du versement mobilité (prélèvement sur les entreprises de + de 11 salariés). Cela représenterait entre 222 000 et 307 000 €/an.

Les conseils municipaux doivent délibérer dans un délai de 3 mois à ce sujet, ensuite en cas d'accord un arrêté préfectoral prononcera le transfert des compétences de la Région à la CDC.

Concernant les transports scolaires pour le moment la CDC ne souhaite pas intervenir sur cette action.

Certaines actions ont été engagées par la CDC sans nécessaire prise de compétences :

- Plan vélo,
- Reso Pouce, (SCOP)
- mise en place de location de vélos électriques.

Arrivée de Stéven JARDIN à 20h30.

Carole CHASSAGNOUX explique que le RESO POUCE inauguré en novembre n'est pas très animé à ce

jour. Une personne a été recrutée cette année pour le dynamiser dans l'été. Les besoins comme le nombre d'utilisateurs sont difficiles à quantifier.

Mme ROBIN procède au vote

VOIX : 15 POUR

3 / Compte rendu du 14 avril dernier :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

VOTE : 15 POUR

4 / Budget ALSH à revoir (CA-CG-BP) :

Après échange avec M. JOLY, le percepteur, qui pointait un mauvais report de l'excédent de fonctionnement ALSH dans le budget primitif 2021, il est nécessaire de procéder à un nouveau vote du compte de gestion ALSH 2020, du compte administratif 2020 et du budget primitif 2021.

La différence de 630,77 € correspond à 4 factures (Centre de Gestion, entrées à la patinoire et deux factures d'alimentation) rejetées par la perception en fin d'exercice 2020 et une nouvelle recette. Ces factures et cette recette avaient finalement été prises en charge sur l'exercice 2020.

Nous avons reçu le remboursement du Centre de Gestion.

M. BARRAUD procède au vote du compte de gestion

Vote : 15 POUR

Mme ROBIN procède au vote du compte administratif

Vote : 15 POUR

Mme ROBIN procède au vote du budget primitif

Vote : 15 POUR

5 / Vente terrain pour Antenne relais téléphone :

Marion ROBIN et M. NEAU ont rencontré une personne mandatée par la société HIVORY : Monsieur CALAFIORE.

La société cherche un terrain pour implanter un pylône tripode, qui assurerait une meilleure couverture et une meilleure réception pour les opérateurs SFR et BOUYGUES sur le secteur.

Ils sont intéressés par l'acquisition d'un terrain situé sur les anciennes carrières d'une superficie de 160 m² (16m x 10m).

L'achat de ce terrain est soumis à autorisation et doit se trouver à 300 mètres maximum de distance d'un branchement électrique. Le terrain sera clôturé par leurs soins et bénéficiera d'un accès direct sur la route.

Une proposition d'achat nous avait été faite pour un montant de 5000 €. M. NEAU avait pris des renseignements auprès des services du Département sur l'indemnisation possible pour ce type d'installation. Les services du Département avaient indiqué une fourchette de 4 000 € à 8 000 €. Une contre-proposition à 8 000 € a été acceptée par la société HIVORY.

Mme ROBIN procède au vote

VOTE : 10 POUR ET 5 ABSENTIONS

6 / Modification statut syndicat de la voirie :

De nouvelles personnes sont entrées dans le syndicat de la Voirie à la suite des dernières élections, il convient donc de procéder à un vote suite à la modification des statuts.

Mme ROBIN procède au vote.

VOIX : 15 POUR

7/ Droit de préemption vente de la maison de Mme Yolande GRANDON :

Maître HEDELIN a sollicité la mairie concernant la vente de la maison de Madame Yolande GRANDON qui aurait trouvé acquéreur.

Le notaire, avant d'engager une procédure, souhaite savoir si la commune préemptera. Le prix de vente est de 25 000 €. La succession comporte 27 héritiers et risque donc d'être longue.

Le conseil souhaite avoir plus de détails sur cette vente avant de donner sa réponse (superficie, stationnement, projet de rénovation -habitation ou location, ...).

Mme ROBIN décide de surseoir à la décision.

8 / Décision modificative :

Afin de prendre en charge la facture concernant la résiliation du contrat photocopieur avec XEROX, la perception demande que cette dépense soit imputée à l'article 6718 : autres charges exceptionnelles. Pour cela la somme de 3 200 € prévue à l'article 6135 : locations mobilières lors du budget primitif 2021 doit être affectée par décision modificative à l'article 6718.

Mme ROBIN procède au vote.

VOIX : 15 POUR

9 / Questions et informations diverses :

Marion ROBIN

Le dossier concernant le Plan de relance cantine a été déposé le 14 mai 2021. La demande de subvention pour l'achat de matériels est d'un montant de 20 100 € H.T..

Marion ROBIN et Bernard BARRAUD ont rencontré un commercial de chez ANTARGAZ . Pour rappel le contrat finissait en juin et tous les ans le tarif a augmenté de façon importante passant de 800 € H.T. la tonne en 2015 à 1 360 € H.T. la tonne en 2021.

Nous pourrions changer de fournisseur mais cela impliquerait un changement de matériel (réservoir). La commerciale a indiqué qu'il était nécessaire de négocier les tarifs tous les deux ans.

Pour le moment nous conservons ANTARGAZ avec un tarif à 880 € H.T. la tonne auquel s'ajoute 66,30 € de taxe / tonne. Cela représente une économie de 2 880 € pour l'année.

Stéven JARDIN pense qu'il serait possible de mener une négociation plus incisive en mettant en con-

currence d'autres fournisseurs qui seraient par exemple en mesure de nous fournir les radiateurs manquants dans certaines classes (5 000 € de travaux d'investissement).

Stéven JARDIN

Les commandes pour le matériel permettant l'aménagement de l'ALSH vont être lancées.

Il a participé ce soir à la Commission sport enfance jeunesse et participera avec Edwige MADEUX au séminaire CTEG (Convention territoire globale) 3 réunions sont prévues.

Emilie Portais

Elle demande où en sont les comités.

Certains sont déjà actifs : comité voirie : Frédéric MICHAUD- Jean-Michel PRAULT- Gilles BAUCHER- Bernard BARRAUD- François BERTRAND – Magali VINCENT- Thomas ROGER

Edwige MADEUX précise que certains comités n'ont pas reçu de candidats hors élus et que certains élus ne se sont positionnés sur aucun comité.

Il est convenu de refaire passer un tableau complété.

Emilie PORTAIS indique qu'elle apprécie de recevoir les comptes rendus des réunions adjoints qui permettent d'être mieux informés.

Thomas ROGER :

Il a vu qu'un chantier participatif serait proposé à la Colline aux enfants pour étaler les graviers. Stéven JARDIN et Frédéric TRICARD précise que celui-ci aurait sûrement lieu un vendredi logiquement sur la première semaine de juin. Les rondins sont arrivés.

Marion FILLEUL fait part de son étonnement des travaux sans concertation avec les assistantes maternelles comme cela avait pu être évoqué. Marion ROBIN rappelle que les travaux réalisés actuellement doivent permettre une réouverture de la Colline à minima en toute sécurité. Une réunion devra être programmée début septembre afin de mener la réflexion sur l'évolution nécessaire de cet espace afin de répondre aux demandes pour les plus petits.

Marion FILLEUL

Elle souhaite avoir des précisions sur le Food truck car elle avait entendu dire qu'il venait s'installer le vendredi à Nuaille puis que finalement sa venue était annulée.

Edwige MADEUX expose la situation.

Le propriétaire M .CHAMPION était venu en mairie l'an dernier pour présenter son projet, nous en avons parlé en conseil et en réunion d'adjoints sans donner de réel accord pour sa venue .

Il a été reçu en mairie la semaine dernière et nous lui avons donné un accord pour sa venue dès le 21 mai.

Nous lui avons cependant demandé de retirer le burger de son menu pour ne pas faire de concurrence à Framboise et Basilic.

Nous lui avons demandé de se présenter aux commerçants du village ce qu'il a fait.

Edwige MADEUX précise qu'elle a reçu après sa visite un message de M. Yannick LE BACHELET (Framboise et Basilic) lui demandant de bien vouloir le rencontrer pour discuter de la situation.

Elle a rencontré celui-ci dès le lendemain qui lui a exposé ses doléances et son incompréhension face à cette décision qui le mettait en difficulté et le pénalisait alors qu'il venait juste de s'installer. La venue d'un Food truck le vendredi soir, soirée où il fait 60 % de son chiffre d'affaires de la semaine, ne lui paraissait pas appropriée.

Edwige MADEUX est ensuite allée échanger avec Geoffrey LATOUR qui comprend le retour fait par son collègue. Des boissons sont aussi à la carte du Food truck ce qui pourrait aussi le pénaliser. Il préférerait donc trouver une solution « restauration » avec la pizzeria pour les soirées au Nua du vendredi soir

A la suite de cela Edwige MADEUX a adressé un mail à Philippe NEAU lui signalant ces difficultés et lui faisant part de ses inquiétudes lui précisant qu'il serait peut-être nécessaire de revoir la décision de la venue du camion le vendredi soir mais pourquoi pas le lundi soir car cela apporterait un service complémentaire à la commune.

Le samedi suivant sans avoir eu connaissance de ce mail, Stéven JARDIN a adressé un mail aux adjoints en indiquant qu'il était également défavorable à la venue du Food truck suite à ses échanges avec les deux commerçants.

Dans la journée, nous avons été informés que le Food truck ne viendrait pas s'installer sur la commune.

Edwige MADEUX signale qu'il lui semble essentiel dans un premier temps de travailler avec les commerçants existants et d'être là en soutien pour eux. Il nous faudra être vigilants sur les prochaines demandes qui pourraient nous être faites afin de les étudier du mieux possible. Il sera nécessaire d'établir une convention pour tout commerce souhaitant se stationner sur la commune.

Le projet du Food truck était bon, les prestations proposées correctes au niveau des tarifs mais il aurait été plus cohérent de le faire venir un jour où la pizzeria n'est pas ouverte.

Dispositif « argent de poche » pour les jeunes de 16 à 18 ans. Marion Filleul demande si nous pourrions mettre en place ce dispositif sur la commune par exemple pour le 14 juillet. Les jeunes moyennant une rémunération de 15 € (10€ de la commune et 5€ du CCAS) la demi-journée par jeune pourrait tenir un atelier ou un jeu pour les enfants. Cela motiverait peut-être les jeunes à s'impliquer dans la vie de la commune.

Stéven JARDIN pense que c'est une action à réfléchir dans un projet global pour les jeunes, d'autres projets de ce type existent et méritent qu'on s'y intéresse.

Edwige MADEUX évoque d'autres initiatives de ce type permettant par exemple le financement du permis de conduire.

Edwige MADEUX

Les séances cinéma vont reprendre le 9 juin avec le respect des gestes barrières.

14 juillet : nous sommes en attente d'un accord de la Préfecture concernant l'organisation du feu d'artifice. Si cela est possible, une réunion inter association sera organisée pour la mise en place de la journée.

La Préfecture peut donner un accord jusqu'à 3 jours avant la date de l'événement.

Un chantier participatif d'élus a permis de décoller la tapisserie dans la salle de conseil. Les employés des services techniques interviendront pour reboucher les fissures sur les journées pluvieuses avant de pouvoir poser une toile et peindre.

Un chantier participatif sera également organisé pour repeindre les grilles entourant le monument aux Morts.

Le vendredi 4 juin, un petit-déjeuner est proposé aux entreprises afin de présenter les travaux intérieurs de l'Église et de poursuivre l'appel aux dons via la Fondation du Patrimoine.

Fin de séance à 22h33

Philippe NEAU	Marion ROBIN	Christophe COETTO	
Marion ROBIN		Marion FILLEUL	
Stéven JARDIN	Edwige MADEUX-DUBOIS	François BERTRAND	
Edwige MADEUX-DUBOIS		Emilie CORS	
Frédéric TRICARD		Vincent RENAUDIN	
Magali VINCENT		Emilie PORTAIS	
Bernard BARRAUD		Thomas ROGER	
Sonia CLAVURIER-MICHAUD	Bernard BARRAUD		